



Pourquoi demandons-nous, nous aussi, la PCH mutualisée ?

Depuis quelques années se développent des formules d'habitat regroupé et d'habitat partagé (par exemple, les familles gouvernantes) qui sont, pour les personnes handicapées psychiques, une alterna-

tive à des structures d'hébergement médicosociales et répondent au souhait de certaines d'entre elles.

Dans ces dispositifs, qui contribuent à une meilleure insertion dans la cité, les personnes ont besoin d'être accompagnées et soutenues au quotidien par des professionnels et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mutualisée permet un accompagnement pérenne.

Or cette mutualisation est possible dans certains départements seulement, voire accordée un temps puis supprimée, car la PCH est une prestation **individualisée**, accordée (rarement en ce qui concerne le handicap psychique) en fonction des besoins de la personne hébergée à domicile.

L'Unafam, en novembre 2014, avait exposé cette difficulté à la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. Ce problème a été entendu et lors de la dernière Conférence nationale du handicap, le Président de la République a proposé cette mutualisation. Il s'agit maintenant d'inscrire officiellement cet engagement, qui date de décembre 2014. C'est une possibilité, qui ne supprime pas la PCH individuelle.

Une concertation et des travaux relatifs à la PCH débiteront prochainement avec le Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées afin de faire des propositions visant une meilleure équité dans l'attribution de la PCH. Ce

groupe de travail abordera notamment la mise en commun de la PCH.

L'Unafam, qui participera à ces travaux, demande :

- ▶ d'améliorer l'accès à la PCH pour les personnes handicapées psychiques (les critères d'éligibilité sont actuellement adaptés essentiellement au handicap physique),
- ▶ de permettre l'attribution de la PCH, prestation individualisée, aux personnes handicapées psychiques qui vivent à leur domicile ou au domicile de leur famille,
- ▶ de permettre de mutualiser les PCH en veillant à respecter le projet de vie des personnes, et ainsi en leur donnant la possibilité d'accéder, dans la durée, à un habitat regroupé avec l'accompagnement nécessaire.

Bien entendu, devant le déficit criant de solutions de logement et d'hébergement, nous redirons la nécessité :

- ▶ de développer les services d'accompagnement pour les personnes en logement autonome,
- ▶ de créer des places dans des structures médicosociales (Foyer de vie, FAM, MAS), l'habitat regroupé ne répondant pas à l'ensemble des besoins des personnes handicapées psychiques,
- ▶ de proposer une offre d'accueil et d'hébergement adaptée et accompagnée à ceux qui sont à la rue (1/3 des SDF souffrent de problèmes psychiques)

Bien cordialement

Béatrice Borrel
Présidente



L'UNAFAM COSIGNE UNE SYNTHÈSE DE PISTES DE RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE ADRESSÉE A MARISOL TOURAINE

À la suite du Congrès de l'Encéphale, qui s'est tenu à Paris du 20 au 22 janvier 2016 s'est tenue, **le 23 juin** au sein du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, la **journée annuelle d'information destinée aux associations d'usagers et de patients** : «**Regards croisés sur l'actualité de la recherche en psychiatrie**».

Cette rencontre a permis à **170 personnes**, incluant également soignants, chercheurs et cliniciens, d'établir des échanges constructifs et prometteurs.

La **table ronde de clôture «Identifier les attentes – répondre aux besoins»** a mis en évidence des pistes de réflexions concernant l'organisation des soins en psychiatrie ainsi que la rapidité

et l'efficacité des réponses thérapeutiques. **Ces regards croisés ont abouti à une synthèse cosignée** par l'Institut de Psychiatrie, la Fondation Pierre Deniker, France-Dépression, l'Unafam, PromesseS, Schizo ? Oui ! et l'Association francophone de psychoéducation Profamille **et envoyée à Marisol Touraine le 10 février.**

Ladite synthèse reconnaît les progrès de la recherche et l'efficacité de nouvelles stratégies de soins mais **pointe du doigt l'inégalité** de l'accès à la prise en charge.

Trois **préconisations** s'en dégagent :

- ▶ **Faciliter l'accès aux soins** : la trop grande spécialisation de certains centres peut rendre complexe l'orientation, la prévention et l'intervention

précoces, et difficile la prise en charge globale.

- ▶ **Favoriser une démarche multidisciplinaire et intégrative** : une organisation par grands domaines faciliterait l'intégration des prises en charges innovantes spécialisées.

- ▶ **Diffuser les pratiques** : il est indispensable de rendre accessibles à l'ensemble de la population les expériences pilotes probantes, notamment dans le domaine de la psychoéducation, du rétablissement, des prises en charges personnalisées et de l'insertion professionnelle afin que celles-ci puissent être reproduites.

L'Unafam vous tiendra informés des suites données à ce courrier.

UN POINT D'ÉTAPE SUR L'ENQUÊTE « AVANT LA SCHIZOPHRÉNIE »

La **schizophrénie** est une maladie qui se déclare chez l'adolescent ou l'adulte jeune. Il arrive cependant que, bien avant cette période, les patients présentent des particularités dans leur comportement ou dans leur rapport aux autres. C'est pourquoi l'**Unafam** et l'**Inserm** ont confié au **Pr Bruno Falissard, Directeur de l'unité INSERM U669 (santé mentale de l'adolescent)**, une enquête afin de recueillir ces particularités par écrit pour les analyser et pouvoir envisager des prises en charge plus précoces.

Le Pr Falissard s'est déclaré très satisfait du nombre et de la qualité des réponses reçues. Au total, **plus de 500 personnes ont répondu au questionnaire établi dans le cadre de cette étude « Avant la schizophrénie »**, dont plus de 400 via Internet et 100 par voie postale. Beaucoup d'entre elles ont aussi accepté de donner leurs coordonnées pour être éventuellement rappelées par les chercheurs pour affiner leurs réponses. Des informations importantes ont ainsi été rassemblées, raison pour laquelle les résultats sont encore en cours d'analyse et de saisie.

L'Unafam ne manquera pas de vous tenir informés des conclusions de cette étude et remercie vivement celles et ceux qui y ont participé.

LA DÉLÉGATION RHÔNE ALPES DE L'UNAFAM CHANGE DE SIGNATURE

Depuis maintenant un an, le territoire de l'**ex-département du Rhône**, et les compétences qui lui étaient attachées, notamment celles sur la solidarité, spécialement le handicap, ont été reprises par **deux collectivités territoriales : la Métropole de Lyon** (environ 1 350 000 habitants) et le **département du Rhône** (environ 470 000 habitants). En revanche, une seule MDPH couvre les 2 collectivités, elle a pris pour nom **MDMPH (Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées)**.

Aujourd'hui, les nouvelles administrations et les exécutifs sont bien en place. Les images de ces nouvelles organisations se répandent. Afin d'aligner l'image de l'Unafam sur ces réalités, à la demande de la délégation, le Bureau du Conseil d'Administration a transformé la signature de la délégation comme suit : **Unafam 69, Métropole de Lyon et Rhône**. Les coordonnées de la délégation restent inchangées.

L'UNAFAM MEMBRE DU JURY DU PRIX B2V 2016

Chaque année depuis quatre ans, le **Prix B2V**, initié par la caisse de prévoyance du même nom, récompense des projets innovants menés par des associations ou des organismes publics. Ce prix est en lien avec l'activité de l'action sociale du Groupe B2V et de l'Observatoire B2V des Mémoires. **Michèle Drioux, membre du Conseil d'Administration, représentera l'Unafam dans le cadre de sa participation au jury de l'édition 2016 du prix B2V portant sur le logement de la personne en souffrance psychique.**

FOCUS

COLLOQUE UNAFAM « RECHERCHE EN PSYCHIATRIE : DES RAISONS D'ESPÉRER ? » LE 23 JUIN 2016 À PARIS

Soucieuse de répondre aux préoccupations des familles espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam s'engage pour soutenir la recherche sur les maladies psychiques. C'est pourquoi elle organise un colloque intitulé « **Recherche en psychiatrie : des raisons d'espérer ?** », qui aura lieu le **23 juin 2016 à Paris**.

A l'issue de ce colloque les **deux Prix Recherche Unafam 2016 seront remis aux lauréats**. D'une valeur de 5 000 euros chacun, ces prix récompenseront deux jeunes chercheurs impliqués dans des programmes de niveau international dont les travaux concernent les **désordres psychiatriques de l'adolescent et/ou de l'adulte**.

Modérateur : Paul de Brem - Journaliste scientifique

Programme :

► 9h00 : Accueil et Ouverture

► 9h30 : Introduction

Michel Hamon - Président du comité scientifique Unafam-DRCE INSERM honoraire

► 10h00 - **La recherche Psychiatrique en France et en Europe : Etat des lieux, besoins et perspectives**

Frédéric Rouillon - Professeur de Psychiatrie à l'Université Paris Descartes et Chef de Pôle à la CMME (Clinique des Maladies Mentales et de l'Encéphale de l'hôpital Sainte Anne).

► 10h30 - **Quels biomarqueurs pour quelle psychiatrie ?**

Marie-Odile Krebs - Professeur de Psychiatrie à la Faculté Paris Descartes, Praticien Hospitalier, chef de Service Hospitalo-Universitaire au Centre Hospitalier Sainte-Anne, Paris et responsable du Centre de Recherche Clinique.

► 11h00 - **Les nouveaux concepts de la vulnérabilité aux pathologies psychiques – Parcours de vie et épigénétique**

Eric Fakra - Professeur des Universités-Praticien Hospitalier au

CHU de Saint-Etienne, chef de service du secteur Saint-Etienne

► 11h30 - **Comment améliorer le parcours de soins/de vie des personnes vivant avec un trouble mental sévère et persistant ?**

Marie-Christine Hardy-Baylé - Psychiatre, professeur des Universités, CH de Versailles, service hospitalo-universitaire de psychiatrie.

► 12h00 - **Remise des prix**

Michel Hamon et Marie-Jeanne Richard – Comité scientifique Unafam

► 12h20 - **Conclusion**

Béatrice Borrel - Présidente de l'Unafam

Ce colloque est gratuit et accessible à tous dans la limite des places disponibles. L'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de l'Unafam.

L'**Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** de l'Unafam suivra ce colloque. Elle aura lieu le jeudi **23 juin 2016 à 14h00 à l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris** – Métro Ségur (ligne 10). Celle-ci est réservée aux **adhérents** de l'Unafam à jour de leur cotisation. Ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore pu **renouveler leur adhésion pour 2016** recevront bientôt un courrier qui leur permettra de le faire.

Sur ces courriers figurent une nouvelle mention : « *Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la liste des adhérents. Les destinataires sont l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et l'Unafam. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données vous concernant en vous adressant à l'Unafam.* ». Il s'agit d'une mise en application de l'article L. 211-9 du code de l'action sociale et des familles. Nous vous remercions pour votre compréhension.

LES SISM 2016 SONT LANCÉES !

Les **Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** qui se déroulent du 14 au 27 mars 2016 ont pour thème : « santé physique – santé mentale : un lien vital ». L'entourage familial qui accompagne au quotidien des personnes vivant avec des troubles psychiques constate combien les malades rencontrent le plus souvent au quotidien des difficultés propres à la notion de « mise en mouvement », que celle-ci soit physique ou psychologique.

« **L'exercice physique agit sur les systèmes nerveux et endocriniens, qui sont intimement liés à la santé mentale. Les bienfaits de l'activité physique sur la santé mentale sont accrus lorsque celle-ci est pratiquée dans un contexte de groupe et lorsqu'elle se fait avec plaisir. Mais se mettre en mouvement n'est pas chose facile** (action sédative des médicaments, symptomatologie négative de certaine maladie...). Aider les personnes en souffrance psychique à surmonter les obstacles et les mettre en contact avec les ressources existant dans la communauté, c'est **favoriser le rétablissement** d'un réseau social élargi et diversifié, et réduire les effets dûs au stress et à la détresse psychologique. » souligne **Marie-Jeanne Richard**, Secrétaire du Comité scientifique de l'Unafam.

L'Unafam organise ou participe à plus de 80% des manifestations organisées lors de chaque édition des SISM. La liste des événements est consultable [sur le site Internet de l'Unafam](#). Dans toute la France métropolitaine et d'outre-mer, auront lieu projections, ateliers, expositions, ciné-débats, concerts, théâtre, danse, marches, opérations portes ouvertes, tables rondes, conférences...

PSYCYCLETTE 2016 : TOP DÉPART IMMINENT !

Du 15 au 22 juin 2016, l'Unafam lance la troisième édition de **Psycyclette**. Psycyclette, c'est un **Tour de France contre les idées reçues** et un défi audacieux : traverser la France à vélo en faisant participer des personnes souffrant de troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des

cyclotouristes avertis. A chaque ville traversée, les « psycyclistes » vont à la rencontre des habitants afin de parler de leur initiative et de briser les tabous sur les maladies psychiques à travers des manifestations festives.

Participez au défi ! Que ce soit dans une ville-étape près de chez vous ou à l'arrivée à Paris, n'hésitez pas à bloquer la date dans vos agendas pour **acclamer** nos valeureux cyclotouristes lors de leur arrivée !

Pour **participer** à vélo : les participants peuvent s'inscrire (dans la limite des places disponibles) pour la [totalité d'un des parcours jusqu'au 30 mars](#) et pour une [partie de parcours jusqu'au 15 mai](#) en retournant leur bulletin d'inscription et le [règlement](#) signé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi **soutenir Psycyclette en participant au financement des frais d'hébergement et de repas des « psycyclistes » en faisant un don** et en invitant votre entourage à faire de même sur la [page de financement participatif de Psycyclette 2016](#).

L'arrivée des quatre équipes aura lieu le 22 juin à 17h au Jardin du Luxembourg (Sénat) à Paris.

CRÉATION D'UNE FORMATION UNIVERSITAIRE SUR L'ANIMATION DE GEM

La **Fnapsy** (Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie) organise une nouvelle formation avec l'Université Paris 8. Ce **Diplôme d'Université (DU)**, niveau Bac +3, aura lieu de Septembre 2016 à juin 2017. Intitulé « **Animation de groupes d'entraide mutuelle (GEM)** », il représente à ce jour l'unique formation universitaire sur l'animation des groupes d'entraide mutuelle, abordant l'ensemble des problématiques professionnelles et proposant des méthodes pédagogiques innovantes et adaptées ainsi qu'un espace de partage d'expériences entre animateurs de GEM.

[Plus d'informations sur le site Internet de l'Université Paris 8](#)

AGENDA

PRÉVENTION DU SUICIDE : MIEUX COMPRENDRE, POUR REPÉRER ET AGIR

Ce colloque organisé par le Groupement de Santé Mentale des Vosges en partenariat avec la Conférence de Territoire des Vosges et la ville d'Epinal se tiendra le **15 mars** au Centre des Congrès, 7 avenue de Saint Dié, 88000 **Epinal**.

Inscription gratuite dans la limite des places disponibles. Renseignements auprès de la Délégation des Vosges de l'Unafam : 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org.

LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE ET DANS LE MONDE : PERSPECTIVES ET INNOVATIONS

Le CCOMS (Centre collaborateur OMS) organise, avec le soutien du ministère des Affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes, une journée d'étude internationale titrée : « La santé mentale en France et dans le monde : perspectives et innovations » le **17 mars** au ministère des Affaires sociales, 14 Avenue Duquesne, 75007 **Paris**.

[Informations et inscriptions sur ce lien](#)

30 MARS 2016 : 2^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE DES TROUBLES BIPOLAIRES

Plusieurs manifestations auront lieu à travers la France (Paris, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille-Roubaix, Lyon, Poitiers et Monaco) à l'occasion de la 2^{ème} Journée mondiale des troubles bipolaires. Pour les consulter, rendez-vous sur le site www.troubles-bipolaires.org

« L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PARCOURS DE SOINS DE LA PERSONNE EN SITUATION DE MALADIE PSYCHIQUE »

Cette année s'est tenu le premier d'une série de trois colloques organisés par la délégation Charente de l'Unafam sur « L'accompagnement dans le parcours de soins de la personne en situation de maladie psychique ».

Le second colloque de ce cycle aura lieu le **31 mars**. Il traitera de la question de **l'accompagnement dans le soin médical**. **Michel Hamon**, Président du Comité scientifique de l'Unafam, fera partie des intervenants.

[Les actes du colloque 2015 et le pré-programme 2016 sont disponibles sur le site Internet de l'Unafam.](#)

FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

Quels changements introduit la Protection Universelle Maladie (P.U.Ma) ?

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016 a créé la **Protection Universelle Maladie** ; son objectif serait de garantir et de faciliter l'accès aux prestations en nature de l'Assurance maladie/ maternité, dans un contexte de réduction du déficit de la Sécurité Sociale ; à terme, en conséquence, elle ferait disparaître la Couverture Maladie Universelle, dite CMU de base, maintenue à titre transitoire jusqu'en 2020.

Pour rappel, cette CMU de base permettait aux personnes ayant une résidence stable et régulière en France et ne pouvant relever de l'Assurance Maladie par aucun statut, d'être affiliés au régime général d'Assurance Maladie pour les prises en charge de leurs prestations en nature (frais d'hospitalisation,

remboursement des frais médicaux et paramédicaux).

Deux critères non cumulatifs pour la prise en charge au titre de Protection Universelle Maladie des prestations en nature, en cas de maladie ou de maternité :

► L'exercice d'une activité professionnelle (Art. L 111 2- 2 du CSS)

ou à défaut:

► Une résidence stable et régulière en France **de plus de 3 mois** (Art. L 111 2-3 du CSS et Art. L 160-1, nouveau, qui introduit un décret à paraître sur les critères de la résidence stable et régulière).

Les frais de santé des personnes bénéficiaires de la CMU de base continuent à être pris en charge par les organismes chargés du régime d'assurance dont elles relèvent jusqu'à ce qu'elles soient éligibles à la Protection Universelle. Aucun changement concernant la CMU

complémentaire n'est à prévoir.

De fait, **la notion d'ayant droit majeur** va disparaître progressivement ainsi que le dispositif de maintien des droits aux prestations **en nature** pendant une année, dès lors que l'on ne réunit plus les conditions pour en bénéficier.

Enfin, les personnes qui seront affiliées à la Protection Universelle Maladie au titre de la résidence stable et régulière auront toutefois une cotisation à régler s'ils perçoivent des revenus d'une activité professionnelle au dessous d'un seuil (qui reste encore à être défini par décret).

Voir site www.ameli.fr

Textes :

- Loi n° 1702 du 21 12 15, Art. 59 et 32

- Décrets n°2015-1865, n°2015-1882 n° 2015-1883 du 30/12/2015 et décret 2016-1 du 2/01/2016

- JO du 31/12/2015



ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE

<< J'avais accepté la maladie de mon fils, mais j'avais besoin d'aide pour prendre du recul et Prospect est arrivé au bon moment ! >>

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire

ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Composés de 10 modules, ils durent 20 heures.

Prochains ateliers :

- Clermont-Ferrand (63) : 4, 5 et 6 mars
- Lyon (69) : 5, 12 et 19 mars
- Paris (75) : 11, 12 et 13 mars
- Asnières/Lisieux (14) : 11, 12 et 13 mars
- «Après Prospect» Nantes (44) : 12 mars
- Loos (59) : 12, 13 et 19 mars
- Saint-Nom-la-Bretèche (78) : 12, 13 et 19 mars
- Belleu (02) : 18, 19 et 20 mars



- Rochefort (17) : 18, 19 et 20 mars
- Créteil (94) : 25, 26 mars et 2 avril
- Montenois (25) : 1, 2 et 3 avril
- Longchamp-sur-Aujon (10) : 8, 9 et 10 avril
- Melun (77) : 2, 9 et 16 avril
- Chaumont/Saint-Dizier (52) : 8, 9 et 10 avril
- Rodez (12) : 30 avril, 1^{er} et 21 mai

FORMATION «TROUBLES PSYCHIQUES»

La formation «Troubles psychiques» permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département.

Cette formation d'une journée est gratuite.

Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

Prochaines sessions :

- Nantes (44) : 5 mars
- Chambéry (73) : 12 mars
- Avignon (84) : 18 mars
- Amiens (80) : 26 mars
- Belleu (02) : 2 avril
- Créteil (94) : 16 avril
- Valence (26) : 23 avril

Prospect Famille et la formation «Troubles psychiques» sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions [auprès de vos délégations.](#)



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

12, villa Compoint 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43
Fax : 01 42 63 44 00
Écoute-famille : 01 42 63 03 03

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE